

RAPPORT DE GESTION 2024



SERVICE DE DÉFENSE
INCENDIE ET SECOURS
RÉGIONAL DU NORD VAUDOIS

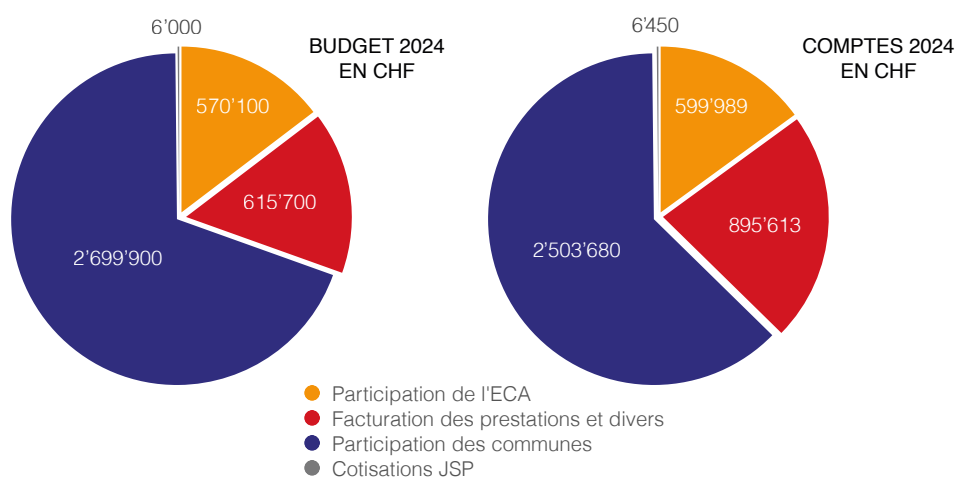
sdisnv.ch

QUELQUES CHIFFRES

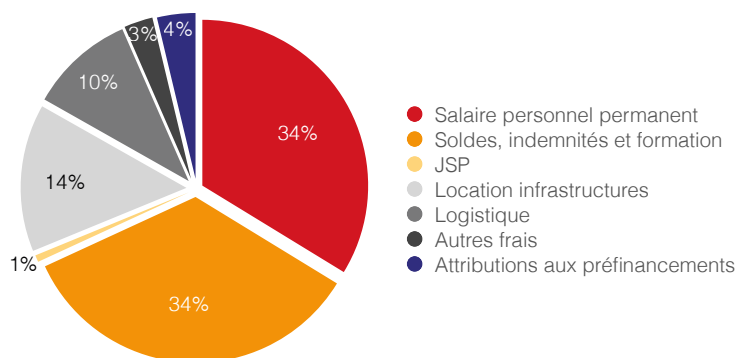
12.9 CENTIMES PAR JOUR ET PAR HABITANT
COÛT MOYEN DU SDIS SUPPORTÉ PAR LES COMMUNES

7.3% D'ÉCONOMIE DANS LES COMPTES POUR LA
PARTICIPATION DES COMMUNES PAR RAPPORT AU BUDGET

RÉPARTITION DES RECETTES



RÉPARTITION DES CHARGES



6'932 CHF DE SOLDE MOYENNE
D'UN MEMBRE DU DPS

1'639 CHF DE SOLDE MOYENNE
D'UN MEMBRE DU DAP

8. FINANCES, RAPPORT DE GESTION

8.1 FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

En tant qu'association de communes, le SDIS NV tient une comptabilité indépendante, soumise aux règles de la comptabilité communale¹. En ce sens, le SDIS ne peut lever des impôts et ses ressources sont ainsi limitées aux prestations facturées, à la participation financière de l'ECA et à la contribution des communes membres du SDIS NV.

Le budget, proposé par le Comité de direction (Codir) par le biais d'un préavis au Conseil intercommunal, doit être adopté par ce dernier au plus tard trois mois avant le début de l'exercice. Le Codir présente le budget en premier lieu à la Commission de gestion (Coge), qui établit son propre rapport à l'attention du Conseil intercommunal. Il convient de préciser que, depuis 2013, seul un budget de fonctionnement existe, puisqu'aucun crédit d'investissement n'est en cours pour le SDIS NV.

La Ville d'Yverdon-les-Bains a le mandat de gestion financière du SDIS NV en ce sens qu'elle procède aux écritures comptables et gère administrativement les comptes. La gestion des achats répond donc aux critères établis par la Ville d'Yverdon-les-Bains à l'attention de ses services. Les factures sont toutes visées par le secrétariat du SDIS, le Commandant et finalement le Président du Codir. Les achats de plus de CHF 5'000 font l'objet d'une validation préliminaire par le Président du Codir.

Les comptes sont en premier lieu examinés par la Coge, sur la base de tous les documents nécessaires fournis par le Codir. Le Codir établit également un rapport de gestion, comprenant les explications relatives aux comptes, examiné par la Coge. Les comptes et le rapport de gestion sont approuvés par le Conseil intercommunal sur préavis de la Coge et du Codir.

8.2 ANALYSE GLOBALE

Les dépenses présentent un dépassement de CHF 114'032 par rapport au budget. Les revenus sont supérieurs à ceux budgétés (+CHF 310'252, soit +26.0%, comparés à +16.3% en 2023 et +15.0% en 2022). Cela a pour conséquence une économie de CHF 196'220 (7.3%) sur la facture aux communes membres de l'Association.

Il convient de souligner une année 2024 très intense au niveau opérationnel, avec, pour la troisième année consécutive, un nouveau record du nombre d'interventions (621). L'année a en outre été chargée par les manifestations, avec notamment la tenue des concours FVSP '24. Ces derniers ont d'ailleurs engendré des économies sur les soldes d'exercices.

L'analyse globale des comptes par rapport au budget est présentée au tableau en page suivante.

Plusieurs positions accusent un dépassement de budget de plus de CHF 10'000, à savoir les positions 301010 soldes, 301020 indemnités, 301030 formations, 312010 consommation d'électricité et 389300 attributions aux préfinancements. Ces dépassements sont notamment dus à une activité opérationnelle in-

tense, à une erreur de ventilation de compte lors de l'établissement du budget dans le cadre du passage à MCH2 et à la hausse importante et imprévisible des tarifs d'électricité. Ils font l'objet d'une analyse particulière au chapitre 8.3.

D'autres positions présentent des excédents moins substantiels mais conséquents, telles que 305000 cotisations patronales AVS, AI, APG, AC (CHF 9'445) et 313000 prestations de services et honoraires (CHF 6'442).

Plusieurs économies substantielles ont pu être réalisées, notamment sur les positions 309910 remboursement de frais forfaitaire (CHF 17'925), 311100 achats matériel, machines et outillage (CHF 10'149), 314400 entretien des bâtiments, immeubles (CHF 24'162) ou encore 361200 participation aux charges d'Yverdon-les-Bains (CHF 33'075).

Concernant les revenus, outre la facturation de services à des tiers (+CHF 283'186), la position 463400 subventions sécurité publique, ECA présente un excédent de revenus de CHF 29'889.

¹ Art 125 LC et Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom), RSV 175.31.1.

No	Position budgétaire	Budget [CHF]		Comptes [CHF]		Écart	%
		Charges	Revenus	Charges	Revenus		
300000	Traitements des autorités	16'500		15'144		1'356	8%
301000	Salaires du personnel des auxiliaires	500		0		500	100%
301010	Soldes	768'800		850'817		-82'017	-11%
301020	Indemnisations	284'600		307'470		-22'870	-8%
301030	Formations	68'900		108'017		-39'117	-57%
305000	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC	67'000		76'445		-9'445	-14%
305300	Assurances accidents	1'000		1'263		-263	-26%
309000	Formation et perfectionnement du personnel	35'400		35'044		356	1%
309900	Autres charges de personnel	47'800		47'622		178	0%
309910	Remboursement de frais forfaitaire	35'100		17'175		17'925	51%
310000	Matériel de bureau	15'500		17'608		-2'108	-14%
310100	Matériel d'exploitation, fournitures, nettoyage	8'300		9'717		-1'417	-17%
310110	Fournitures destinées à la vente	4'000		1'007		2'993	75%
311000	Meubles et appareils de bureau	6'000		3'618		2'382	40%
311100	Achats matériel, machines et outillage	23'900		13'751		10'149	42%
311200	Achats habits et équipements	10'000		12'917		-2'917	-29%
311300	Matériel informatique	22'900		26'438		-3'538	-15%
312000	Consommation de combustibles	45'700		48'600		-2'900	-6%
312010	Consommation d'électricité	28'300		40'400		-12'100	-43%
313000	Prestations de services et honoraires	45'000		51'442		-6'442	-14%
313010	Frais de ports	10'000		8'521		1'480	15%
313020	Frais de téléphones et radios	11'000		11'448		-448	-4%
313200	Honoraires conseillers externes, experts	3'000		2'984		16	1%
313400	Primes d'assurances	30'000		30'188		-188	-1%
314400	Entretien des bâtiments, immeubles	69'500		45'338		24'162	35%
315000	Entretien de meubles et appareils de bureau	1'500		0		1'500	100%
315100	Entretien de machines, appareils, véhicules	83'500		89'747		-6'247	-7%
316000	Loyers et bail à ferme des biens-fonds	578'500		576'492		2'008	0%
317000	Frais de déplacement et autres frais	900		0		900	100%
318100	Pertes sur débiteurs	1'500		241		1'259	84%
319900	Frais de réceptions et de manifestations	1'000		4'055		-3'055	-306%
342000	Frais comptes bancaires, postaux	100		19		81	81%
361200	Participation aux charges d'Yverdon-les-Bains	1'408'500		1'375'425		33'075	2%
363400	Jeunes sapeurs-pompiers	27'500		26'779		721	3%
389300	Attributions aux préfinancements	130'000		150'000		-20'000	-15%
421000	Frais de rappel		0		45	-45	-
425000	Ventes de marchandises		4'200		2'042	2'159	51%
426000	Facturation des services à des tiers		485'000		768'186	-283'186	-58%
440100	Intérêts compte postal		0		87	-87	-
447200	Locations pour utilisation des biens-fonds PA		126'500		125'254	1'246	1%
461200	Participations des communes		2'699'900		2'503'680	196'220	7%
463400	Subventions sécurité publique, ECA		570'100		599'989	-29'889	-5%
463701	Cotisations jeunes sapeurs-pompiers		6'000		6'450	-450	-8%
489300	Prélèvements sur les préfinancements		0		0	0	-
TOTAL*		3'891'700	3'891'700	4'005'732	4'005'732	-114'032	-2.9%

8.3 DÉPASSEMENTS DE PLUS DE CHF 10'000

301010 soldes

La position des soldes accuse un important dépassement de CHF 82'017, soit 11 % du budget initial. Si cette position fait régulièrement l'objet de variations significatives dues à la nature imprévisible des missions du SDIS, il est toujours pertinent de procéder à une analyse de détail. En l'état, deux éléments principaux expliquent la différence observée, à savoir :

- Une économie globale de plus de CHF 40'000 sur les positions formation, suite à l'annulation d'un certain nombre d'exercices en raison de l'organisation des concours de la FVSP '24.
- Le nombre d'heures d'intervention bien supérieur à celui budgété (environ 9'200 heures soldées au lieu des 5'700 heures budgétées), contribuant à une différence d'environ CHF 122'000. Ainsi, les soldes pour intervention dépassent de 61 % le budget prévu.

En ce qui concerne les positions formation selon le graphique ci-après, la formation de base (FOBA), la protection respiratoire (PR), le domaine automobiliste

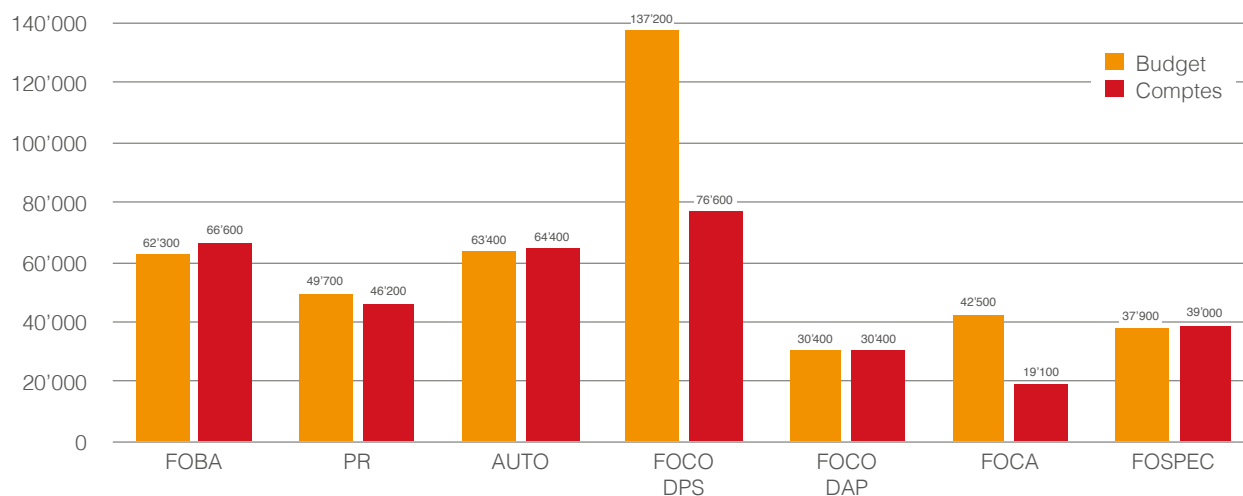
(AUTO) et la formation continue du DAP (FOCO DAP) démontrent une bonne maîtrise des coûts.

Concernant la FOCO DPS, l'importante économie constatée (environ CHF 60K) est en fait due à une ventilation différente entre le budget et les comptes pour différents items (CHF 8K budgétés dans *FOCO* et ventilés dans *Divers* (second graphique) et CHF 21K budgétés dans *FOCO* et ventilés dans *FOSPEC*) combinée à un allègement du programme d'exercices en raison de l'organisation des concours FVSP '24 (économie de CHF 29K).

La formation des cadres (FOCA) a aussi été touchée par le phénomène de divergence de ventilation (CHF 5K dans *Divers*) et l'allègement du programme en raison de l'organisation des concours (CHF 16K d'économie).

Concernant la FOSPEC, si celle-ci apparaît maîtrisée au niveau des coûts, il convient de mentionner que le surplus de CHF 21K ventilé dans cette position, décrit précédemment, a été compensé par environ CHF 19K d'économie en raison de l'organisation des concours.

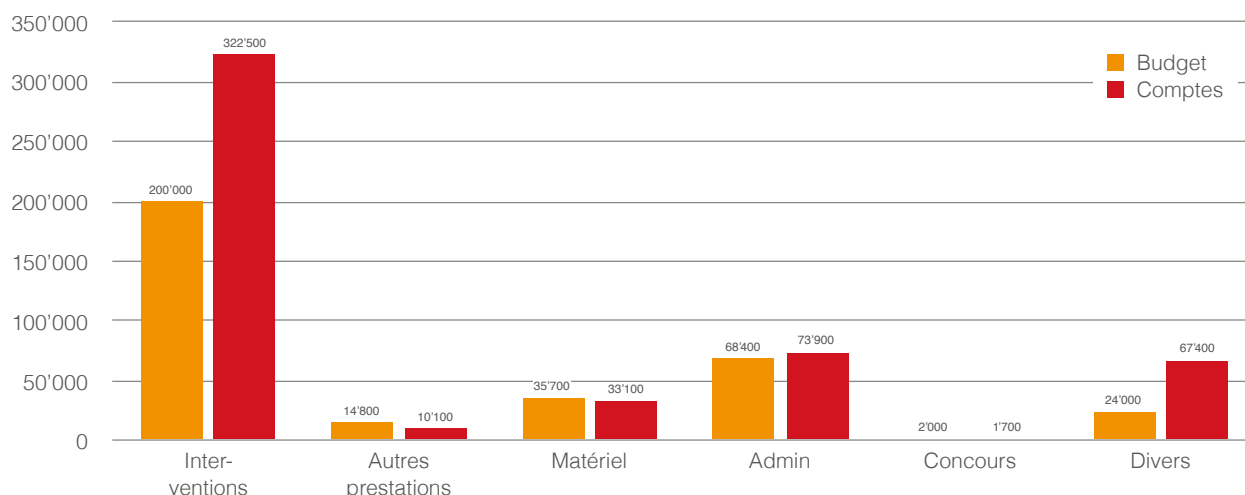
COMPARAISON BUDGET-COMPTES DES MONTANTS DES SOLDES



Le graphique en page suivante présente les positions liées aux activités opérationnelles, administratives et matérielles du SDIS. Outre, le dépassement précédemment expliqué de la position interventions, il convient de relever les éléments suivants :

- La position *Autres prestations* reflète le peu d'utilisations particulières de sapeurs-pompiers.
- Les heures *Matériel*, *Admin* et *Concours* sont relativement bien alignées au budget prévu, démontrant une bonne maîtrise de ces domaines, moins soumis à l'incertitude des activités.
- Finalement, la position *Divers* présente un dépassement très important (environ CHF 43K). Budgétairement, cette position est constituée des soldes prévues pour le rapport annuel, les représentations diverses et les tests de sélection NUOVO. Dans la pratique, cette position s'est vue imputer l'ensemble des séances internes des domaines F1 à F8 (environ CHF 30K dont 13K déplacés depuis la FOCO DPS et FOCA). En outre, la participation du SDIS au Comptoir Nord vaudois sur invitation de l'ECA (environ 5K) n'était pas budgétée mais imputée dans cette position. Finalement, les avances sur soldes faites durant l'année (environ CHF 10K) sont automatiquement ventilées sur cette position dans le décompte final par le système de l'ECA, indépendamment de la nature de l'activité.

COMPARAISON BUDGET-COMPTES DES MONTANTS DES SOLDES



Il sied de relever qu'un travail important a été fait dans le cadre du budget 2025 afin d'améliorer la correspondance de la ventilation des activités entre le budget et les comptes et permettre une comparaison à l'échelle 1:1.

301020 indemnisations

L'important dépassement de CHF 22'870 (8%) s'explique par deux phénomènes :

- Tout d'abord, une erreur dans la ventilation des indemnités des membres EM et certaines fonctions clés du SDIS, nouvelle selon MCH2. Les remboursements de frais forfaitaires selon l'art. 4 de la Directive du Codir, auraient dû être imputés sous la position 309910 *remboursement de frais forfaitaire* comme le budget le prévoyait. Le montant concerné est de CHF 16'300. Ceci a été corrigé pour 2025. Il génère automatiquement une économie dans la position 309910 du même montant.
- Le renfort des permanences pour le 1^{er} août – afin de répondre aux exigences de l'ECA – et à Nouvel An. Ces montants supplémentaires (environ CHF 5'000) ne font l'objet d'aucune participation financière de l'ECA.

Nonobstant l'erreur d'imputation, le dépassement ne représenterait donc que de 2.3% de la position budgétaire.

301030 formations

Le dépassement de CHF 39'117 (57%) s'explique par une forte participation aux cours ECA en général. Pour rappel, les cours ABC et OFSI² ne sont que partiellement budgétés, car leur disponibilité n'est pas connue lors de l'établissement du budget et les cours font l'objet d'un remboursement (CHF 240) quasiment intégral du montant versé par le SDIS au participant (CHF 260). Dès lors, seule la différence de CHF 20 est budgétée

pour 70 jours de cours (total de CHF 1'400). En 2024, 84 jours ont été réalisés engendrant un dépassement de CHF 20'440 sur cette position. Ceux-ci génèrent toutefois une recette supplémentaire de CHF 20'160 sous la position 463400 *subventions sécurité publique, ECA*.

Concernant les autres cours cantonaux (remboursés à hauteur de CHF 120 par jour par l'ECA mais indemnisés à hauteur de CHF 260 par le SDIS), 280.5 jours ont été réalisés alors que 220 étaient budgétés. La raison repose dans la baisse du nombre d'annulations et l'ajout de cours supplémentaires en cours d'année. Ceci génère un dépassement de CHF 15'730 dans cette position ainsi qu'une recette supplémentaire de CHF 7'260 sous la position 463400.

312010 consommation d'électricité

Le dépassement de CHF 12'100 (43%) dans cette position budgétaire est dû à la prévision d'un retour des tarifs de l'électricité proches de ceux de 2022 (*i.e.* environ CHF 0.30/kWh) alors que les tarifs ont encore augmenté (*i.e.* environ CHF 0.41/kWh). Il sied de préciser que les tarifs 2024 ont été reçus après l'établissement du budget et ne pouvaient donc être pris en compte. Malgré une diminution de la consommation de 1.34% sur le site d'Yverdon-les-Bains (95'211 kWh en 2024 vs. 96'502 kWh en 2023), la facture totale accroit le dépassement observé par rapport au montant budgété.

En outre, il convient de préciser que l'installation photovoltaïque située sur l'extension de caserne d'Yverdon-les-Bains présente des défauts de fonctionnement depuis 2023 – lesquels avaient été déjà signalés dans le rapport de gestion de l'année dernière – qui n'ont pu être corrigés par le propriétaire qu'en juin 2024. Il en résulte une autoconsommation en baisse et donc un surcoût à charge du SDIS.

Concernant le site DPS de Grandson, le montant prévu au budget correspond au montant consommé.

² Domaine atomique-biologique-chimique (ABC) et domaine lié aux interventions sur les installations ferroviaires selon l'Ordonnance du DETEC sur la participation des gestionnaires d'infrastructure aux frais de mise à disposition des services d'intervention sur les installations ferroviaires (OFSI), RSF 742.162.

389300 attributions aux préfinancements

Le dépassement de CHF 20'000 (15%) s'explique par le fait qu'il n'a pas été possible pour diverses raisons en 2024 de réaliser la pose des barrières autour de la caserne G1, élément pour lequel une réserve avait été planifiée durant l'année sur la position 314400 *entretien des bâtiments, immeubles*. Afin de ne pas perdre

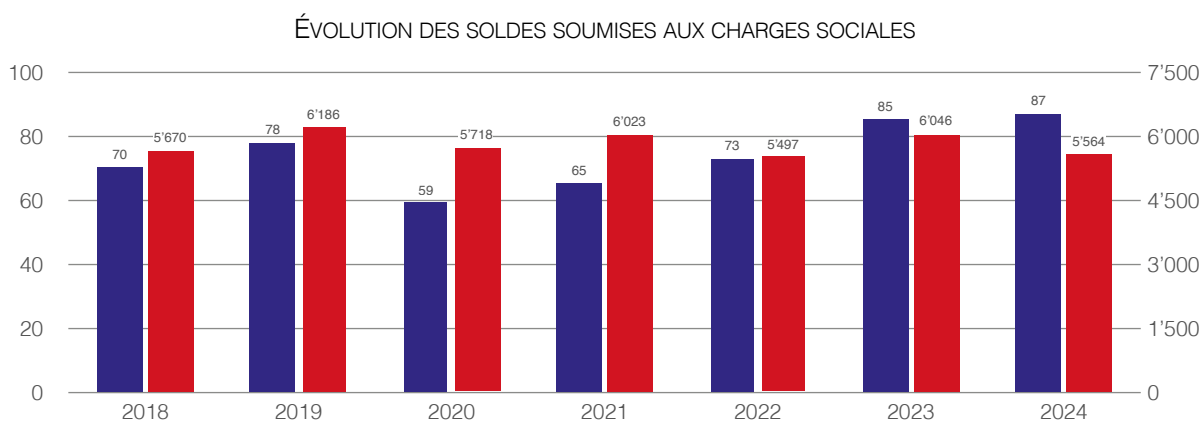
cette économie réalisée dans cette dernière position et garantir la continuité du projet en 2025, le Comité de direction a décidé d'augmenter l'attribution aux préfinancements en 2024 de CHF 20'000 dans sa séance du 13 décembre. Cette somme sera prélevée pour la réalisation des barrières en 2025.

8.4 AUTRES POSITIONS DÉPASSANT LE BUDGET ALLOUÉ³

305000 cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs

Pour rappel, les charges sociales⁴ font l'objet d'une analyse particulière depuis plusieurs années. Le dépassement de CHF 9'445, soit 14 %, s'explique par un budget qui ne prévoyait tout simplement pas autant d'heures de soldes (exercices et interventions confondus).

Le tableau ci-après montre que le nombre de soldes soumises aux charges sociales est relativement stable (avec 87 soldes en 2024 en comparaison à 85 en 2023). Par contre, le montant moyen soumis aux charges sociales a reculé de presque 8 %, indiquant une charge de travail par personne légèrement plus basse en 2024 qu'en 2023.



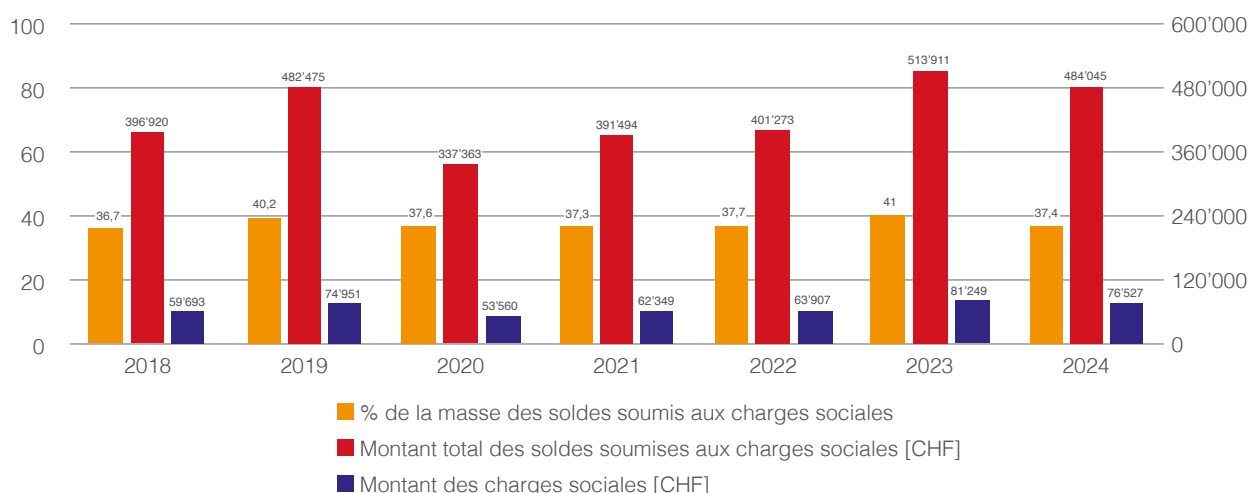
La masse des soldes soumises aux charges sociales – *i.e.* la masse de travail globale effectuée par les personnes les plus sollicitées – a, quant à elle, légèrement diminué de 6 % mais reste dans les trois années les plus fortes avec 2019 et 2023 (voir tableau ci-après). Il convient aussi de noter que la proportion de la masse des soldes soumises aux charges sociales – *i.e.* la

charge de travail reposant sur les personnes les plus sollicitées par rapport à la charge globale – a légèrement diminué (37.4 % vs. 41.0 % en 2023). Ceci s'explique notamment par le peu d'événements multiples et par l'augmentation du nombre de permanents, personnel qui n'est pas soldé la journée en semaine sur les interventions et exercices.

³ Seuls les dépassements de plus de CHF 2'000 et de 10 % de la position budgétaire concernée sont adressés.

⁴ Le sapeur est soumis aux charges sociales lorsque les indemnités analogues à une solde dans les services publics du feu, au sens de l'administration cantonale des impôts (ACI) – terme ne correspondant pas au terme solde utilisé par le SDIS – dépasse CHF 5'300 (art. 24 let. fbis LIFD).

ÉVOLUTION DES CHARGES SOCIALES



Ainsi, le dépassement constaté en 2024 s'explique simplement par le grand nombre d'heures alors que le budget prévoyait un plateau plus proche des chiffres de 2022. Le budget 2025 prévoit d'ailleurs un important relèvement de cette position avec un budget fixé à CHF 80K.

310000 matériel de bureau

Le dépassement de CHF 2'108 (14%) est principalement dû à deux facteurs :

- L'augmentation du volume et des frais d'imprimerie.
- Le nombre d'annonces dans la presse excédant celui budgété.

311200 achats habits et équipements

Si le dépassement est élevé en termes relatifs par rapport à la position (29%), il représente une somme absolue plus modeste (CHF 2'917) et trouve sa raison dans deux éléments :

- L'augmentation de l'effectif, entraînant ainsi un surcoût de CHF 1'400 pour la location d'équipements personnels supplémentaires auprès de l'ECA. Cette nouvelle pratique de l'ECA a été annoncée trop tardivement pour être budgétée.
- La nomination de trois nouveaux officiers qui a occasionné des dépenses supplémentaires d'environ CHF 1'000 pour les tenues de sortie et l'acquisition de nouveaux badges d'épaule pour le groupement JSP imputée dans cette position.

311300 matériel informatique

Le dépassement de CHF 3'538, soit 15% de cette position s'explique principalement par l'augmentation du nombre d'utilisateurs du système de gestion des tâches Wedo ainsi que par le renouvellement du matériel informatique.

313000 prestations de services et honoraires

Un dépassement de 14%, soit CHF 6'442 est observé dans cette position qui comporte de nombreux items différents. Il s'explique par trois phénomènes :

- L'augmentation des tarifs du contrat de conciergerie du prestataire externe pour les casernes DPS en raison d'une révision de sa convention collective de travail (+ ~CHF 2K).
- Les cotisations aux associations professionnelles (+ ~CHF 1.5K).
- La restitution ECA pour les interventions pionnier (+ ~CHF 2.5K).

319900 frais de réceptions et de manifestations

L'impressionnant dépassement de 306% de cette position mais de CHF 3'055 en absolu est dû à la subsistance prévue pour la cérémonie des promotions de fin d'année qui a été ventilée sur cette position alors qu'elle était initialement diluée parmi les frais divers du personnel. Cette position nécessite dans les années à venir un ajustement entre la ventilation prévue dans le cadre du budget et celle réalisée dans les comptes afin d'y basculer tous les frais de réception et de manifestations. Il sied de relever qu'elle a déjà fait l'objet d'un premier relèvement dans le cadre du budget 2025.

425000 ventes de marchandises

Un non-profit de CHF 2'158 (soit 51%) est constaté dans cette position. Celui-ci est dû à une surévaluation des ventes des objets de merchandising du SDIS durant les concours FVSP '24. Il convient de relever que ce manque à gagner est largement compensé par une économie dans les achats d'objets de merchandising réalisée sous la position 310110 fournitures destinées à la vente.

8.5 POSITIONS AYANT GÉNÉRÉ UNE ÉCONOMIE⁵

309910 remboursement de frais forfaitaire

Comme indiqué dans le paragraphe traitant de la position *301020 indemnisations*, une erreur de ventilation du remboursement des frais forfaitaires a fait qu'un montant de CHF 16'300 a été attribué à la position *301020* au lieu de cette position. L'économie ainsi réalisée dans cette dernière position n'est que d'environ CHF 1'500 en raison des double-casquettes de certaines personnes.

310110 fournitures destinées à la vente

L'économie de 75 %, soit CHF 2'993, est due au fait que très peu d'objets de merchandising ont été commandés en 2024, les stocks étant encore suffisamment remplis. Les faibles ventes justifient cette décision.

311000 meubles et appareils de bureau

L'acquisition de deux bureaux réglables pour les nouveaux collaborateurs permanents n'a pas encore été réalisée. En effet, dans un souci d'optimisation de l'organisation des bureaux et afin d'évaluer de manière plus précise les besoins en mobilier, il a été décidé de réutiliser du mobilier existant, permettant ainsi de réaliser l'économie constatée de CHF 2'382 (40 %).

311100 achats matériel, machines et outillage

Cette position présente une économie notable de 42 % (soit CHF 10'149), expliquée par trois facteurs :

- Une meilleure répartition des stocks et des pièces en réserve entre les sites DPS et sections DAP plu-

tôt que l'acquisition de nouveau matériel (économie d'environ CHF 5K).

- Les besoins réduits en matériel pour les sites DPS C1 Grandson, B1 Yvonand et B2 Concise (économie de CHF 2K).
- Les coûts associés au remplacement du matériel d'intervention défectueux inférieurs aux prévisions budgétaires (économie de CHF 3K).

314400 entretiens des bâtiments, immeubles

Cette position enregistre une économie de CHF 24'162 (soit 35 %) qui peut être expliquée par trois éléments :

- Certains travaux d'entretien de la caserne 2 d'Yverdon-les-Bains ont été réalisés en interne par l'équipe logistique plutôt que par des entreprises externes (économie d'environ CHF 10K).
- Des coûts liés aux divers et imprévus inférieurs à ceux estimés dans le budget (économie d'environ CHF 4K).
- Une faible dépense liée aux réparations usuelles des infrastructures (économie d'environ CHF 10K).

361200 participation aux charges d'Yverdon-les-Bains

Cette économie substantielle en chiffres absolus (CHF 33'075), mais moindre en chiffres relatifs (2 %), est due à la différence entre les dates réelles des entrées en service des nouveaux collaborateurs permanents et celles prévues au budget.

8.6 REVENUS

426000 facturation de services à des tiers

Un excédent de CHF 283'186 (58 %) a été réalisé sur cette position, résultat notamment du nombre d'interventions, toujours très élevé par rapport à la moyenne des cinq dernières années (+27 %). L'année 2024 constitue une nouvelle année record en nombre d'interventions (621 par rapport à 615 en 2023), même si le nombre d'heures d'intervention est relativement stable (10'180 vs. 10'332 en 2023).

En 2024, 83.1 % des interventions ont fait l'objet soit d'une facturation par le SDIS (27.5 %), soit d'une prise en charge (partiellement ou totalement) par l'ECA

(20.3 %) ou la DGE (35.3 %). Ainsi, une intervention sur six est entièrement à la charge du SDIS.

En ce qui concerne les heures d'intervention, 42.9 % des heures d'intervention sont prises en charge par l'ECA, 31.2 % par la DGE et 19.0 % sont facturables par le SDIS, laissant ainsi uniquement 6.9 % des heures à charge du SDIS.

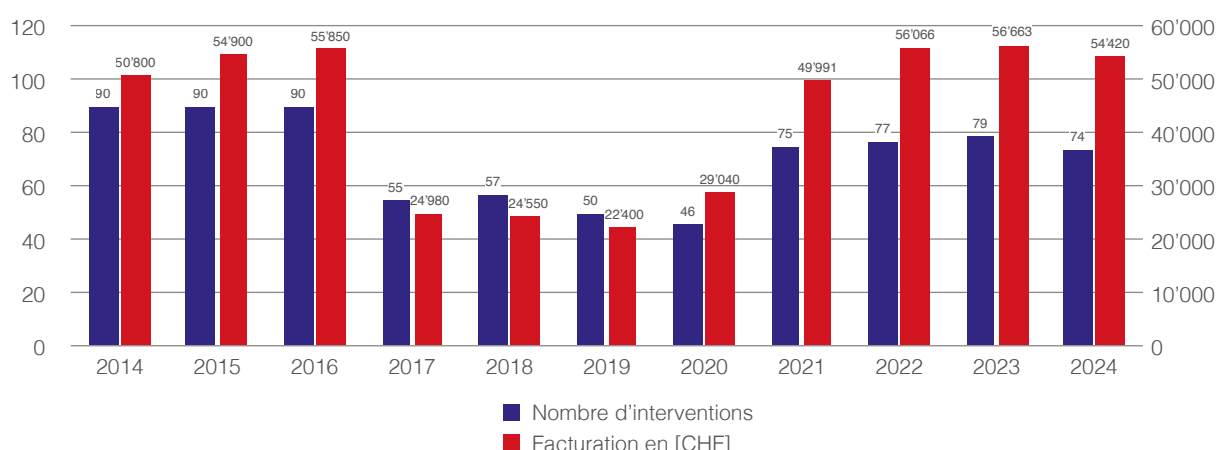
Concernant les alarmes automatiques, sujet traité en détail depuis le rapport 2017 suite à l'application systématique de la procédure de levée de doute, le nombre d'alarmes est en très légère diminution (-5) par rapport à 2023, comme le révèle le tableau ci-après :

⁵ Seules les économies de plus de CHF 2'000 et de plus de 10 % de la position budgétaire concernée ou de plus de CHF 10'000 sont abordées.





ÉVOLUTION DES INTERVENTIONS ALARME AUTOMATIQUE



Sur les 74 alarmes automatiques, 49 ont fait l'objet d'une facturation selon la LSDIS⁶ à un tarif de CHF 1'000. Cinq ont été prises en charge par l'ECA sans que l'alarme ne soit annulée. Dix-neuf interventions ont fait l'objet d'une annulation avant le départ et ont donc été prises en charge par l'ECA pour des montants variant de CHF 70 à 356. Ces 26 % d'alarmes annulées constituent un problème majeur au SDIS. En effet, il s'agit d'alarmes pour lesquelles le personnel a déjà quitté son emploi, est en route, lorsque l'annulation arrive. En outre, les frais remboursés par l'ECA ne couvrent pas les dépenses du SDIS, que ce soit en termes de soldes ou de travail administratif. Ce taux, en légère diminution par rapport à 2023 (33 %), contribue fortement à la démotivation du personnel et engendre un coût à charge du SDIS. Dès mai 2022, l'ECA a été sensibilisé à ces éléments et des propositions de solution ont été faites. Récemment, un groupe de travail cantonal a été créé pour notamment prendre en charge ce problème. Une décision est toutefois toujours attendue.

La participation du personnel permanent comme chefs de classe, formateurs ou encore responsables matériel aux cours cantonaux a permis d'encaisser un montant de plus de CHF 3'000 de la part de l'ECA. De même, la participation de certains permanents aux groupes de travail cantonaux s'est vue subventionnée par la FVSP pour un montant de plus de CHF 1'000.

Finalement, la question de l'éventuel assujettissement du SDIS à la TVA a été évaluée sur la base des chiffres 2024, du catalogue des prestations soumises à la TVA produit par l'ECA en date du 23.06.2017 et de critères estimés par le SDIS. Selon certains de ces critères, le montant dépasserait les CHF 100'000 en 2024. Toutefois, l'analyse de la réponse de l'AFC reçue fin 2023 est toujours en cours afin de déterminer avec précision si le SDIS est assujéti ou non.

463400 subventions sécurité publique, ECA

Cette recette supplémentaire de CHF 29'889 (5 %) s'explique exclusivement par le remboursement des cours ABC et OFSI, ainsi que celui lié à la formation à distance feux de forêt. Pour rappel, au moment de l'élaboration des budgets, le nombre et la nature des cours ECA pionniers, ABC et OFSI n'étant pas connus, il est renoncé à budgéter le montant total des soldes sous *301010 soldes* et seuls les CHF 20 de dépenses supplémentaires par rapport au remboursement obtenu de l'ECA sont comptabilisés. Ainsi, le remboursement de ces cours vient en recette supplémentaire dans cette position. Concernant la formation à distance feux de forêt, celle-ci n'étant pas connue au moment de l'élaboration du budget, elle n'a pas pu être incluse et vient donc tant en dépense supplémentaire dans *301010 soldes* qu'en recette supplémentaire dans cette position (CHF 7.8K).

8.7 PARTICIPATION DES COMMUNES

La clé de répartition des coûts entre les communes se calcule à raison de 90 % au prorata du nombre d'habitants (base: 31.12.2022, source: Canton de Vaud) et de 10 % au prorata de la valeur du patrimoine immobilier (base 31.12.2022, source: ECA). Pour les membres de l'Association, la Ville d'Yverdon-les-Bains contribue en sus à raison de CHF 10 par habitant.

Le tableau ci-après présente le coût par habitant pour chaque commune membre. Toutes les valeurs sont mentionnées en CHF. Ce coût s'étend de CHF 40.69 à 46.14 (50.83 pour la Ville d'Yverdon-les-Bains du fait de la contribution spéciale de CHF 10 par habitant). La valeur se situe donc en-dessous des montants budgétés (CHF 44.31 à 50.25 par habitant, soit environ 7.3 % d'économie).

⁶ Loi du 2 mars 2010 sur le service de défense contre l'incendie et de secours (LSDIS), RSV 963.15, état au 01.01.2025.

Une demande d'acompte comptant pour 85 % du budget a été faite aux communes membres en date du 15.11.2024. Le complément pour le bouclement des

comptes a été facturé en date du 27.01.2025. Les factures ont été arrondies à CHF 0.05, et l'arrondi final s'est fait sur la facture de la Ville d'Yverdon-les-Bains.

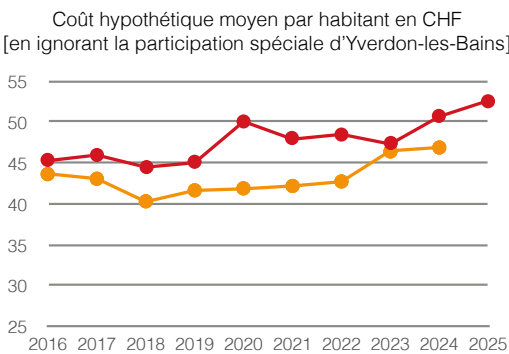
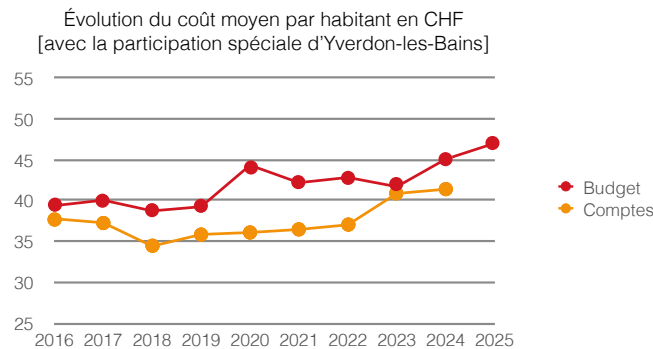
Commune	Montant [CHF]			Coût par habitant [CHF]	
	Budget	Comptes	Économie	Budget	Compte
Belmont-sur-Yverdon	19'567.47	17'968.40	1'599.07	45.09	41.40
Bioley-Magnoux	11'482.56	10'544.20	938.36	46.49	42.69
Bonvillars	23'949.99	21'992.80	1'957.19	47.80	43.90
Chamblon	25'875.21	23'760.70	2'114.51	45.64	41.91
Champagne	49'174.76	45'156.20	4'018.56	45.66	41.93
Champvent	33'698.08	30'944.30	2'753.78	45.91	42.16
Chavannes-le-Chêne	14'599.19	13'406.15	1'193.04	46.20	42.42
Chêne-Pâquier	7'543.27	6'926.85	616.42	46.28	42.50
Cheseaux-Noréaz	34'147.44	31'356.90	2'790.54	46.52	42.72
Concise	45'741.66	42'003.65	3'738.01	45.65	41.92
Corcelles-près-Concise	18'925.45	17'378.85	1'546.60	45.94	42.18
Cronay	18'918.35	17'372.35	1'546.00	46.14	42.37
Cuarny	10'995.98	10'097.40	898.58	46.59	42.79
Démoret	7'942.79	7'293.70	649.09	47.56	43.67
Donneloye	41'105.37	37'746.25	3'359.12	45.42	41.71
Épendes	17'162.53	15'760.00	1'402.53	46.14	42.37
Fiez	19'838.91	18'217.70	1'621.21	45.50	41.78
Fontaines-sur-Grandson	9'918.21	9'107.70	810.51	46.35	42.56
Giez	20'723.39	19'029.90	1'693.49	46.05	42.29
Grandson	152'829.35	140,340.20	12,489.15	45.51	41.79
Method	31'191.25	28'642.30	2'548.95	45.60	41.87
Molondin	12'002.35	11'021.50	980.85	46.70	42.89
Montagny-près-Yverdon	38'690.17	35'528.40	3'161.77	50.25	46.14
Mutrux	6'919.39	6'353.95	565.44	45.82	42.08
Novalles	4'611.91	4'235.05	376.86	46.58	42.78
Onnens	23'884.78	21'932.90	1'951.88	48.15	44.22
Orges	18'235.99	16'745.75	1'490.24	44.81	41.14
Pomy	39'473.77	36'248.00	3'225.77	45.48	41.76
Provence	19'345.10	17'764.20	1'580.90	48.00	44.08
Rovray	9'211.01	8'458.30	752.71	46.76	42.94
Suchy	30'265.28	27'792.00	2'473.28	45.10	41.42
Suscévoz	10'034.79	9'214.75	820.04	45.61	41.89
Treycovagnes	23'040.50	21'157.65	1'882.85	44.31	40.69
Ursins	10'582.64	9'717.85	864.79	46.01	42.25
Valeyres-sous-Montagny	31'395.16	28'829.55	2'565.61	44.66	41.01
Valeyres-sous-Ursins	10'959.04	10'063.45	895.59	45.47	41.76
Villars-Épeney	4'316.05	3'963.35	352.70	46.91	43.08
Vugelles-La Mothe	6'308.90	5'793.35	515.55	46.05	42.29
Yverdon-les-Bains	1'627'255.06	1'518'691.66	108'563.40	54.47	50.83
Yvonand	158'036.91	145'122.20	12'914.71	44.76	41.10
TOTAUX	2'699'900.00	2'503'680.36	196'219.64		
MOYENNE HARMONIQUE⁷				45.06	41.38

⁷ Calculée en tenant compte de la participation spéciale d'Yverdon-les-Bains. CHF 50.67 et 46.98 respectivement en ignorant la participation spéciale.



Les graphiques ci-après montrent l'évolution du coût par habitant depuis 2016. Le graphique de droite indique les coûts qui seraient imputés aux communes en

l'absence de la contribution spéciale de CHF 10 par habitant de la Ville d'Yverdon-les-Bains.



Pour rappel, l'année 2024 affichait un budget supérieur à celui de 2023 (moyenne harmonique⁸ de CHF 45.06 par habitant vs. 41.69). Il aura été possible de boucler l'année avec des comptes présentant une économie de CHF 3.68 par habitant (moyenne harmonique des

comptes à CHF 41.38 vs. 45.06 pour le budget). Durant les cinq dernières années, le coût d'exploitation du SDIS à charge des communes se situe en moyenne à CHF 38.36 par habitant.

8.8 BILAN AU 31.12.2024

ACTIF		31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022
10	Patrimoine financier	3'081'140.54	2'959'381.36	2'467'682.18
100100	Compte postal	2'684'560.18	2'348'671.82	2'173'415.79
101000	Débiteurs collectifs	351'542.86	600'709.54	294'266.39
101901	Créances du personnel	13'400.00	-	-
104900	Actifs transitoires	31'637.50	10'000.00	-
TOTAL DES ACTIFS		3'081'140.54	2'959'381.36	2'467'682.18
PASSIF		31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022
20	Capitaux de tiers	-2'065'832.01	-2'094'072.83	-1'732'373.65
200000	Créanciers collectifs	-1'469'252.44	-1'501'785.31	-1'254'115.05
204900	Passifs transitoires	-595'185.97	-592'287.52	-478'258.60
204901	Sommes à restituer & rejets BVR	-1'393.60	-	-
29	Capitaux propres	-1'015'308.53	-865'308.53	-735'308.53
293000	Préfinancements	-1'015'308.53	-865'308.53	-735'308.53
TOTAL DES PASSIFS		-3'081'140.54	-2'959'381.36	-2'467'682.18

100100 Compte postal

Il s'agit des liquidités présentes sur le compte postal du SDIS NV.

101000 Débiteurs collectifs

Il s'agit des factures qui n'étaient pas encore encaissées au 31.12.2024. Il est possible de séparer les montants selon les catégories suivantes :

⁸ La moyenne harmonique des coûts est obtenue par la division de la somme totale de la participation financière des communes par le nombre total d'habitants.

11 Débiteurs	Montants [CHF]	%
Participation financière des communes membres	208'765.26	59.4
Factures d'interventions	65'330.50	18.6
Factures de locations et autres prestations	77'447.10	22.0
TOTAL	351'542.95	100

Concernant les factures échues pour interventions, il convient de noter les factures en niveaux de rappel suivants, représentant 2 % des recettes totales de 2024 :

Niveau de rappel	Montants [CHF]	Nombre de factures
Niveau 1	450.00	1
Niveau 2	5'067.85	5
Niveau 3	2'816.60	1
Niveau 4	7'420.45	4
TOTAL	15'754.90	11

101901 Créances du personnel

Il s'agit d'un prêt d'une somme à un membre permanent du SDIS pour une formation professionnelle faisant l'objet d'une convention. Ce prêt sera remboursé à la fin de sa formation, une fois ses subventions fédérales reçues.

104900 Actifs transitoires

Il s'agit d'un compte de transit pour des recettes à recevoir, en l'occurrence ici la participation financière de l'ECA aux cours cantonaux pour le 2^e semestre, qui doivent être imputées en 2024 mais qui n'ont été reçues qu'après le 1^{er} janvier 2025.

200000 Créanciers collectifs

Concernant la position 200000 créanciers collectifs, 95 % de la somme sont dus à la participation aux charges de la Ville d'Yverdon-les-Bains (position 361200) comprenant la masse salariale des employés permanents et les frais de déplacement du chef de service ainsi que le solde du compte courant de la ville. Le

reste concerne les factures de fin d'année qui ont été réglées entre le 01.01 et le 24.01.2025.

204900 Passifs transitoires

La position 204900 passifs transitoires correspond à un compte de transit pour les fournisseurs sporadiques. Le montant est généralement ramené à zéro dans les jours qui suivent l'imputation initiale. La somme correspond en presque totalité au versement du complément des soldes des membres du SDIS et aux factures relatives aux impôts à la source et aux charges sociales.

204901 Sommes à restituer & rejets BVR

La position 204901 Sommes à restituer & rejets BVR correspond soit à des sommes payées à double soit il y a eu un surpaiement. Ces montants doivent être restitués aux débiteurs.

293000 Préfinancements

Il s'agit là du fonds de préfinancements (position 389300) destiné au renouvellement des véhicules et à l'entretien des bâtiments, réparti comme suit :

293000 Préfinancements	Montants [CHF]
Véhicules et matériel	295'308.53
Infrastructures	570'000.00
Infrastructures – caserne G1-II	150'000.00
TOTAL	1'015'308.53

8.9 CONCLUSION

Les comptes 2024 sont significativement en-dessous du cadre budgétaire attribué au SDIS, grâce à des recettes largement supérieures et des économies substantielles dans certaines positions budgétaires, notamment au niveau des dépenses liées à l'entretien des bâtiments, des salaires du personnel permanent et l'achat de machines et matériel. Ceci vient largement compenser les dépassements, parfois conséquents sur certaines positions budgétaires, notamment en ce qui concerne les soldes et les charges sociales.

Les décomptes finaux provisoires, dans l'attente de la validation par le Conseil intercommunal, ont été envoyés à toutes les communes membres du SDIS en date du 27.01.2025.

La participation financière 2024 des communes est réduite de CHF 196'220 (7.3 %), diminuant ainsi le coût moyen par habitant d'environ CHF 3.68 par rapport au budget (moyenne de CHF 41.38 par habitant dans les comptes vs. CHF 45.06 au budget).

Les finances du SDIS sont saines et permettent à nouveau aux communes d'atténuer les dépenses supplé-

mentaires engendrées à la crise sanitaire, à la crise énergétique et à l'inflation galopante.

Les heures du personnel de milice se situent toujours à un niveau très élevé par rapport aux dernières années en raison notamment de l'intensification de la formation et du nombre d'interventions.

Si le SDIS a pu remplir toutes ses missions en 2024, c'est aussi grâce à une capacité opérationnelle qui s'est maintenue, voire améliorée la journée en semaine, par rapport aux trois dernières années. Il reste toutefois des périodes problématiques, notamment durant les mois d'été en journée où la capacité opérationnelle est fragile. En outre, certains sites DPS, à l'instar de celui de Concise, peinent fortement à garantir la capacité opérationnelle, en raison du faible nombre de sapeurs-pompiers et de missions.

La question de la survie du système de milice est toujours autant d'actualité et doit être adressée en priorité absolue, même s'il convient de reconnaître que le problème ne s'arrête pas aux frontières du SDIS NV.

Notre passion à votre service

Notre passion à votre service!

Rédigé par l'État-major du SDIS régional du Nord vaudois
à Yverdon-les-Bains en mars 2025

Impressum

© 2025 SDIS Nord vaudois - F5/6

Icônes : Delta-9

Imprimé par : atelier Kinkin, av. de Grandson 48, 1400 Yverdon-les-Bains

Distribution papier

Membres du Conseil intercommunal

Membres du Codir

Secrétariat du SDIS

Distribution électronique

Officiers, sous-officiers et sapeurs du SDIS

Public (via Internet)

SDIS régional du Nord vaudois
Rue de l'Arsenal 8
1400 Yverdon-les-Bains

T 024 423 65 95

info@sdisnv.ch





Belmont-sur-Yverdon



Bioley-Magnoux



Bonvillars



Chamblon



Champagne



Champvent



Chavannes-le-Chêne



Chêne-Pâquier



Cheseaux-Noréaz



Concise



Corcelles-près-Concise



Cronay



Cuarny



Démoret



Donneloye



Épendes



Fiez



Fontaines-sur-Grandson



Giez



Grandson



Mathod



Molondin



Montagny-près-Yverdon



Mutrux



Novalles



Onnens



Orges



Pomy



Provence



Rovray



Suchy



Suscévaz



Treycovagnes



Ursins



Valeyres-sous-Montagny



Valeyres-sous-Ursins



Villars-Épeney



Vugelles-La Mothe



Yverdon-les-Bains



Yvonand